

# MÉDECINE ANTHROPOSOPHIQUE

Année pluridisciplinaire d'introduction 2023



En visioconférences et présentiel

Pour les professions médicales,  
pharmaceutiques et paramédicales

Formation organisée par :



# Présentation

Cette année pluridisciplinaire d'introduction à la médecine anthroposophique est destinée aux professionnels de santé suivants : médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens et infirmières (autres professions paramédicales sur demande).

Elle a pour but de transmettre les concepts et méthodes de base de la médecine anthroposophique communs aux disciplines médicales et paramédicales et, dans ce contexte, de favoriser les échanges et le travail interdisciplinaires.

Les professionnels intéressés peuvent ensuite suivre une formation spécifique par discipline, orientée vers la pratique professionnelle correspondante (minimum de participants requis).

Chaque participant est accompagné par un tuteur tout au long de sa formation, au sein de petits groupes de travail (visioconférence ou présentiel).

Le tutorat permet aux participants d'approfondir en petit groupe les sujets abordés lors des séminaires.

Pour la formation spécifique aux médecins, il facilite et accélère le passage à la pratique de la médecine anthroposophique et permet d'accéder à la certification. Il est assuré par des formateurs expérimentés dans leur domaine.

Pour les médecins, la formation complète qui intègre cette année d'introduction, suit les nouvelles recommandations internationales (International Core Curriculum) de la Section Médicale de l'Université libre de science de l'esprit, à Dornach, Suisse, approuvées par la Fédération internationale des associations médicales anthroposophiques (IVAA). Le programme de cette formation est en cours de renouvellement.

# Année pluridisciplinaire d'introduction - Séminaire 1 - Visioconférence



**Dates** : Du jeudi 2 samedi 4 février 2023

**Durée** : 14 heures (plus 2 x 3 heures de tutorat à programmer)

**Objectif** : Identifier les principes de polarité et de tripartition dans les règnes de la nature et chez l'être humain.

Jeudi 2 février	Vendredi 3 février	Samedi 4 février
	08h30 Eurythmie thérapeutique	
	09h00 De la polarité à la tripartition	09h00 Sal Sulfur Mercure
	09h45 Echanges en groupes puis restitution en plenum	
	10h30 Pause	
	11h00 La tripartition humaine	11h00 Pathologie-thérapeutique
	11h45 Echanges en groupes puis restitution en plenum	
	12h30 Déjeuner	12h30 Eurythmie
	14h30 La tripartition de la plante	13h00 Fin
	15h15 Echanges en groupes puis restitution en plenum	
	16h00 Pause	
	16h30 Embryologie	
17h00 Présentations des participants et des intervenants	17h15 Echanges en groupes puis restitution en plenum	
17h30 Présentation de l'enseignement et de la médecine anthroposophique	18h00 Eurythmie thérapeutique	
18h30 Pause	18h30 Fin	
18h45 Echanges en groupes		
19h15 Découverte de l'eurythmie		
20h00 Fin		

# Année pluridisciplinaire d'introduction - Séminaire 2 - Visioconférence



**Dates** : Du jeudi 30 mars au samedi 1<sup>er</sup> avril 2023

**Durée** : 14 heures (plus 2 x 3 heures de tutorat à programmer)

**Objectif** : Reconnaître les tempéraments et discerner l'action des différents éléments constitutifs de l'être humain à partir d'exemples concrets.

Jeudi 30 mars	Vendredi 31 mars	Samedi 1 <sup>er</sup> avril
	08h30 Eurythmie thérapeutique	
	09h00 Le corps physique et le corps éthérique	09h00 Rapports entre tri- et quadripartition
	09h45 Echanges en groupes puis restitution en plenum	
	10h30 Pause	
	11h00 Le corps astral	11h00 Pathologie-thérapeutique
	11h45 Echanges en groupes puis restitution en plenum	
	12h30 Déjeuner	12h30 Eurythmie
	14h30 L'organisation du Je	13h00 Fin
	15h15 Echanges en groupes puis restitution en plenum	
	16h00 Pause	
	16h30 Les quatre tempéraments	
17h00 Accueil	17h15 Echanges en groupes puis restitution en plenum	
17h15 La quadripartition, principes fondamentaux	18h00 Eurythmie thérapeutique	
18h00 Groupes de travail	18h30 Fin	
18h45 Pause		
19h00 Eurythmie		
19h45 Echanges		
20h00 Fin		

# Année pluridisciplinaire d'introduction- Séminaire 3 - Présentiel



**Dates** : Du lundi 26 juin au samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023

**Durée** : 38 heures (plus 2 x 3 heures de tutorat à programmer)

**Lieu** : La Maison des Soins de Chaleur - SAINT-CHEF

**Objectif** : Etablir des liens entre les sept qualités planétaires et métalliques et leur expression chez l'être humain.

Lundi 26 juin	Mardi 27 juin	Mercredi 28 juin	Jeudi 29 juin	Vendredi 30 juin	Samedi 1 <sup>er</sup> juillet
	08h30-09h15 Eurythmie thérapeutique				
	09h30-10h15 Botanique				09h30 Liens entre processus planétaires et processus de vie
	10h30 Pause				10h15 Pause
	10h45 La « métallité »	10h45 Or	10h45 Fer-Cuivre	10h45 Mercure-Étain	10h45 Echanges en groupes puis restitution en plenum
	11h30-12h15 Groupes de travail				11h30 Plenum de clôture
	12h30 Déjeuner				12h30 Fin
	15h00 Les rythmes planétaires	15h00 Argent-Plomb	15h00 Ateliers soins de chaleur	15h00 La préparation pharmaceutique des métaux	
	15h45 Groupes de travail			15h45 Groupes de travail	
16h30 Accueil		16h30 Pause			
17h00 L'attitude thérapeutique	17h00 Les sept dynamiques planétaires-métalliques	17h00 Biographie I	17h00 Biographie II		
18h00 Eurythmie sociale	17h45 Groupes de travail		17h45 Groupes de travail		
19h00 Dîner		18h30 Dîner			
20h30 Le Petit Prince	20h30 Soirées libres			20h30 Soirée de partage	
22h00 Fin				21h30 Fin	

# Année pluridisciplinaire d'introduction à la médecine anthroposophique

## NATURE DE LA FORMATION

Acquisition de compétences

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation :

- vous serez capable d'identifier les principes de polarité et de tripartition dans les règnes de la nature et chez l'être humain ;
- vous serez capable de reconnaître les tempéraments et de discerner l'action des différents éléments constitutifs de l'être humain à partir d'exemples concrets ;
- vous serez capable d'établir des liens entre les sept qualités planétaires et métalliques et leur expression chez l'être humain.

## ACCÈS

Cette formation dispensée par l'AFEDMA, I-DENTITES et à la Croisée des Chemins s'adresse aux professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales.

## PRÉREQUIS

Médecins, vétérinaires, sages-femmes diplômés, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, infirmières, autres professions paramédicales (sur demande) et étudiants en fin de cursus dans ces disciplines.

Nombre de participants minimum : 15

Pour les personnes en situation de handicap ayant ces prérequis, merci de nous consulter.

## MÉTHODES

Moyens pédagogiques et techniques mises en œuvre :

- Mise à disposition d'une salle de réunion équipée, pour le séminaire en présentiel
- Cours magistraux
- Ateliers pratiques interactifs
- Echanges en plenum
- Travail personnel
- Support avec présentation Powerpoint
- Emargement
- Enquête de satisfaction

Modalités de contrôle des connaissances :

- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

## • INTERVENANTS •

M. Jean-Georges BARTH, *docteur ès sciences pharmaceutiques*

Dr Alain BOURDOT, *médecin*

Dr Jean CHAZARENCO, *médecin*

Dr Olivier COUTRIS, *chirurgien-dentiste*

Mme Viviane DEMARAIS, *infirmière*

M. Marc FOLLMER, *docteur en pharmacie*

Dr Alain FREBY, *médecin*

Dr François HIBOU, *médecin*

Mme Sophie MARTIN, *infirmière*

Mme Yolande MARX, *eurythmiste thérapeute*

## Comment s'y rendre ?

### EN VOITURE

En venant de Lyon : A43 sortie « L'Isle d'Abeau centre ».

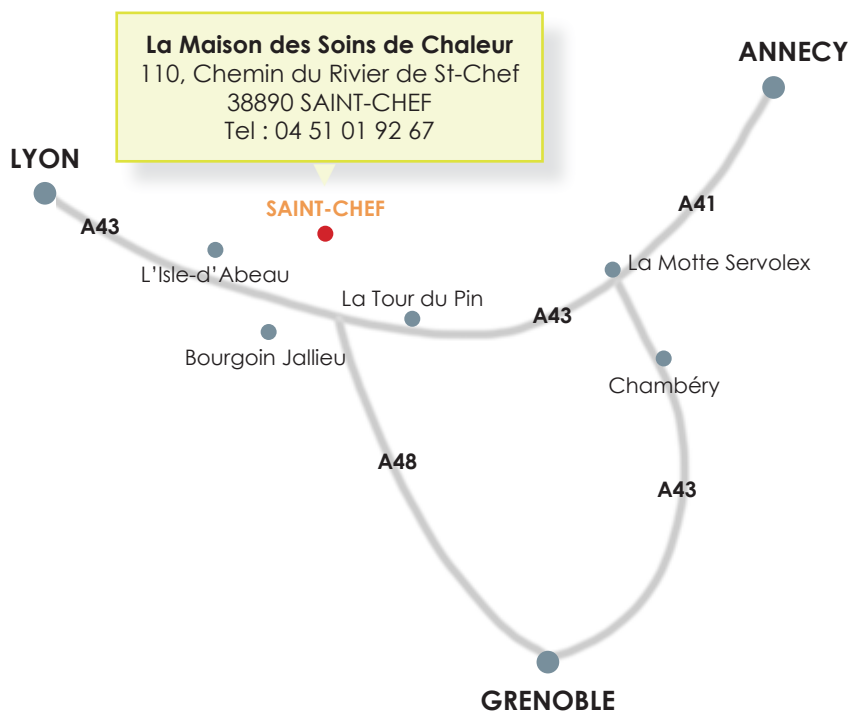
En venant de Grenoble ou Chambéry : A43 sortie 9 « La Tour du Pin ».

Coordonnées GPS : 45.633890 5.362067

### EN TRANSPORTS EN COMMUN

De la gare de Lyon Part-Dieu, Lyon-Perrache, Chambéry ou Grenoble, prendre un TER Auvergne Rhône Alpes jusqu'à Bourgoin-Jallieu.

Puis ligne de bus T12 de Transisère.



# Bulletin d'inscription

## ANNÉE PLURIDISCIPLINAIRE D'INTRODUCTION 2023

Date limite d'inscription : 15 janvier 2023

Je soussigné(e) :

Nom ..... Prénom .....

Profession .....

Adresse .....

Téléphone (obligatoire) .....

E-mail (obligatoire).....

m'inscris à l'année pluridisciplinaire d'introduction 2023

	Séminaire		
	1 - visio.	2 - visio.	3 - prés.**
Frais inscription, profession médicale et pharmaceutique	250 €*	250 €*	500 €*
Frais inscription, profession paramédicale	200 €*	200 €*	400 €*

\* Ce tarif comprend le séminaire et les 3 x 2 heures de séances de tutorat, en visioconférence

\*\* Hébergement et repas non compris.

Je verse la totalité de l'inscription

**soit 1000 € en 3 chèques de 250 €, 250 € et 500 €** pour les professions médicales et pharmaceutiques

**soit 800 € en 3 chèques de 200 €, 200 € et 400 €** pour les professions paramédicales

Merci de bien vouloir dater les chèques du jour de la demande (ne pas adresser de chèques post-datés). Ils seront encaissés au moment de chaque séminaire.

### PRISE EN CHARGE

Une prise en charge partielle ou totale des frais d'inscription est possible dans certaines conditions.

Renseignements :

- Etudiant et interne en médecine, médecin installé depuis moins de 3 ans : [contact@lamaro.fr](mailto:contact@lamaro.fr)
- Médecin libéral : [contact@fafpm.org](mailto:contact@fafpm.org)
- Autres professions libérales : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)

Une prise en charge individuelle va être demandée :  oui  non

Vous exercez à titre libéral ou financez vous-même la formation

Vous êtes salarié et votre employeur prend en charge la formation

Selon le cas, un contrat ou convention de formation vous sera adressé pour signature.

Bulletin d'inscription à renvoyer **avant le 15/01/2023** avec votre règlement par chèques à l'ordre de l'AFEDMA à :  
AFEDMA - Secrétariat - BP 62102 - 68059 MULHOUSE CEDEX 2

Conformément à la législation, vous pouvez accéder aux informations que vous nous avez communiquées et les modifier sur simple demande à : [contact@afedma.fr](mailto:contact@afedma.fr)



# Conditions générales

## CHAMP D'APPLICATION

Toute demande d'inscription à une formation de l'AFEDMA implique l'acceptation des présentes conditions générales.

## TARIFS - FACTURATION - RÈGLEMENT

Les tarifs sont indiqués TTC sur le bulletin d'inscription.

Les journées de formation isolées sont réglables en un seul chèque, encaissé le jour de la formation.

Les formations sur trois ans sont réglables pour l'année universitaire (septembre à juillet) et éventuellement réglables en plusieurs chèques signés et datés de la date de la demande d'inscription. Les modalités sont précisées sur le bulletin d'inscription. En cas de chèque unique, celui-ci est encaissé à la date du premier jour de formation. Les chèques multiples sont encaissés à plusieurs dates échelonnées sur la période de formation indiquées sur le bulletin d'inscription ; le premier chèque est encaissé le jour de la première journée de formation.

Les séminaires sont réglables en un seul chèque, encaissé le jour de la première journée.

En cas d'inscription dans le cadre de la Formation professionnelle continue, un Contrat de formation ou une Convention de formation doit être signée entre le participant ou son employeur et l'AFEDMA. Les modalités de règlement sont précisées dans les termes du document contractuel et prévalent sur toute autre disposition.

Chaque chèque donne lieu à l'établissement d'une facture acquittée émise le jour de l'encaissement du chèque.

## INSCRIPTION

Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement ou de la signature d'un contrat de formation sont acceptées. Les chèques post-datés ne sont pas acceptés.

En fonction du type de formation, l'AFEDMA peut exiger un justificatif de qualification professionnelle et refuser l'inscription en l'absence de justification satisfaisante.

En cas d'inscription dans le cadre de la Formation professionnelle continue, l'inscription est considérée comme valide à la date de signature de la Convention de formation, ou pour les indépendants à l'issue du délai légal de dix jours à partir de la signature du Contrat de formation.

La date limite d'inscription est indiquée sur le bulletin d'inscription. Passée cette date, l'acceptation de l'inscription est à la discrétion de l'AFEDMA.

## ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'annulation doit parvenir dans les délais à l'AFEDMA par courrier postal simple, cachet de la poste faisant foi, ou par email. L'annulation est considérée comme définitive une fois que l'AFEDMA a accusé réception de l'envoi et confirmé l'annulation par courrier ou email en retour.

En raison des conditions posées par les établissements qui nous reçoivent, les conditions d'annulation varient selon la formation. Se référer au bulletin d'inscription. En cas d'inscription dans le cadre de la Formation professionnelle continue, les modalités d'annulation et de remboursement sont précisées dans les termes du document contractuel et prévalent sur toute autre disposition.

L'AFEDMA peut annuler une formation avant son début si les conditions de sa réalisation ne sont pas réunies. Le participant sera prévenu au plus tard 15 jours avant la date prévue de début de la formation.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation et documents pédagogiques éventuellement remis aux participants, ainsi que les enregistrements éventuellement autorisés des formations sont destinés à l'usage personnel du participant et restent propriété intellectuelle de l'AFEDMA. Ils ne peuvent être utilisés que dans le cadre des formations de l'AFEDMA. Les participants ne sont pas autorisés à les diffuser ni à les transmettre sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, en l'absence d'une autorisation écrite de l'AFEDMA.

## RESPONSABILITÉ

L'AFEDMA et ses intervenants déclinent toute responsabilité envers les conséquences de prescriptions et actes médicaux effectués par les participants aux formations.

## PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des données qui le concernent.

L'AFEDMA s'engage à traiter comme confidentiel tout document ou toute information personnelle concernant le participant, à n'en faire usage que dans le cadre des formations de l'AFEDMA et à ne les communiquer à quiconque y compris à d'autres participants aux mêmes formations qu'avec l'accord écrit du participant.

Pour toute demande relative à ses données, le participant peut écrire à [contact@afedma.fr](mailto:contact@afedma.fr)

Le participant est libre de saisir l'autorité administrative compétente s'il estime que ses droits n'ont pas été respectés.

## DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, la chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse est la seule compétente pour régler le litige.

# La médecine anthroposophique

L'approche anthroposophique de la médecine s'inscrit dans une démarche intégrative en accord avec les données scientifiques actuelles de la médecine pour y intégrer les dimensions vitale, psychique et individuelle de l'être humain, en lien avec son environnement social et naturel.

L'art médical qui en découle est basé sur une physiologie qui prend en compte la nature propre de l'être humain, une méthode diagnostique qui s'appuie sur une sémiologie spécifique et comprend la maladie comme un déséquilibre de l'interaction des différents niveaux fonctionnels de l'organisme et une thérapeutique fondée sur la correspondance du diagnostic avec les substances et processus de la nature.

La médecine anthroposophique se caractérise par une approche du patient dans son individualité qualitative, et par des objectifs thérapeutiques orientés vers l'équilibre des forces propres de l'organisme et le renforcement ou le recouvrement de l'autonomie et de la compétence du patient.

La multidisciplinarité est une caractéristique de la thérapeutique anthroposophique. Toutes les professions médicales et paramédicales peuvent contribuer à l'accompagnement du patient.

L'AFEDMA est un prestataire de formation enregistré sous le numéro 44 68 02712 68.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :

**ACTIONS DE FORMATION**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

**AFEDMA - Secrétariat**  
**BP 62102 - 68059 MULHOUSE CEDEX 2**  
**03 67 26 03 97**  
**contact@afedma.fr    www.ifema.fr**